

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Octobre 2020

190X20

CRÉANCES ÉTEINTES

Le Maire expose au Conseil Municipal que le comptable public nous demande d'admettre en créances éteintes les titres suivants, après avoir épuisé les procédures de recouvrement. Il s'agit de créances, répertoriées dans le tableau suivant, relatives au recouvrement de la taxe sur la publicité ainsi que le recouvrement de frais de mise en fourrière et de mise à disposition de locaux:

DATE	N° du titre	MONTANT	Objet de la créance
2018	T-4126	1 755,10 €	TLPE
2016	T-5538	94,98 €	TLPE
2016	T-6118	421,28 €	refacturation de mise en fourriere
2015	T-5025	652,80 €	TLPE
2017	T-4875	1 107,00 €	TLPE
2014	T-4275	109,00 €	mise a disposition locaux
2018	T-123	303,06 €	refacturation mise en fourriere
2016	T-5569	1 143,90 €	TLPE
2017	T-4382	1 143,90 €	TLPE
2014	T-3984	4 395,52 €	TLPE
2015	T-4096	2 035,92 €	TLPE
2016	T-4930	5 772,80 €	TLPE
2017	T-934	1 443,30 €	TLPE
2013	T-3630	1 446,73 €	TLPE
2011	T-4125	766,50 €	TLPE
2017	T-4869	1 197,20 €	TLPE
2018	T-582	300,75 €	TLPE
2015	T-5027	1 966,56 €	TLPE
2011	T-4200	4 641,00 €	TLPE
2016	T-664	535,50 €	TLPE
2016	T-665	30,60 €	TLPE
2012	T-5416	230,00 €	TLPE
2013	T-4754	1 287,00 €	TLPE
2014	T-4045	1 438,24 €	TLPE
2017	T-4515	1 939,30 €	TLPE
2018	T-1607	808,60 €	TLPE
2017	T-4509	647,80 €	TLPE
2015	T-4160	5 775,96 €	TLPE
2017	T-4518	344,60 €	TLPE
2016	T-117	489,60 €	TLPE
2013	T-3677	7 584,00 €	TLPE
2014	T-4073	7 659,84 €	TLPE
2015	T-4168	7 735,68 €	TLPE
2017	T-4878	5 108,60 €	TLPE
2017	T-4484	582,20 €	TLPE
TOTAL		72 894,82 €	

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Entendu cet exposé
Vu le Code Général des Collectivités Locales
Vu les certificats d'irrecouvrabilités établis par le comptable public
Et après en avoir délibéré

- DÉCIDE:

Article 1 : d'admettre en créances éteintes les titres de recettes recensés dans le tableau ci-dessus.

Article 2 : d'imputer ces annulations de titres en dépenses de la section de fonctionnement du budget principal, article 6542 : créances éteintes.

Article 3 : d'autoriser Le Maire à effectuer toutes opérations d'écritures pour l'exécution de la présente délibération .

- SE PRONONCE comme suit :

POUR:	34
CONTRE:	0
ABSTENTION :	0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 30 Octobre 2020
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI